



Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.73.51

e-mail : st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr

www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 11 mai 2023 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en juin 2023 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mai 2023

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, aux horaires d'ouverture au public.

- ♦ Délibération n° 2023-43 – Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement – résultats de l'appel d'offres : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2023-44 – Avis service du domaine suite à la proposition d'achat de la parcelle YH n° 31 : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 12 mai 2023.

Le Maire,
Bernard MANILLERE



Mairie 2 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00